



DEN EISVULL

EISVOGEL, MARTIN PÊCHEUR, ALCEDO ATTHIS

Als eenzeggen Verrieder vun der Eisvullen-Famill an Europa, ass den Eisvull een vun den faarwechsten Villecher zu Lëtzebuerg.



© R. Gloden

PRÉFACE

Cette nouvelle édition de la Newsletter communique les dernières nouvelles du COPIL «MAG».

Tout acteur du COPIL est invité à participer à la prochaine Newsletter en présentant un projet ou en diffusant une information.

Pour la participation à la prochaine Newsletter ou pour de plus amples informations sur un projet, veuillez contacter notre animateur NATURA 2000

M. Benjamin PAULY
benjamin.pauly@anf.etat.lu

Save the Date: La prochaine réunion du COPIL est prévue pour le **24. Mai 2023.**

Le bureau vous souhaite un Joyeux Noël et une bonne année 2023 en espérant que nous nous reverrons toutes et tous en bonne santé l'année prochaine !

NOUVELLES ADMINISTRATIVES

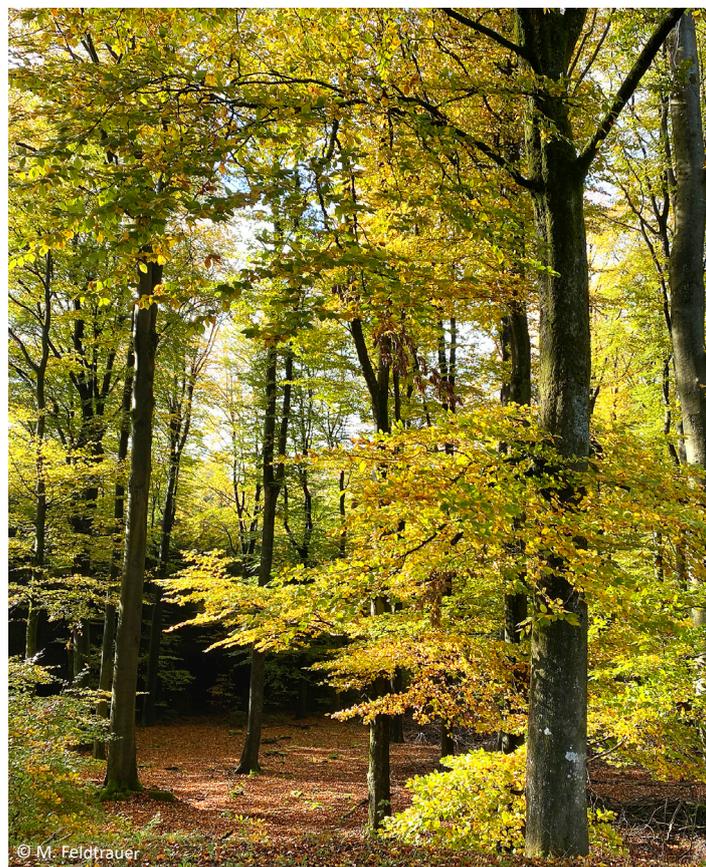


Nouvel arrêté de nomination au niveau du COPIL

Suite au changement au niveau du conseil communal de la commune de Kehlen, il y a lieu de faire une modification de la liste des membres du comité de pilotage Natura 2000 « Mamer-Äischdall-Gréngewald ».

Vue la démission de M. Lucien KOCH du conseil communal de Kehlen, Mme. Natacha KOCH représentera dès à présent la commune au sein du comité de pilotage « Mamer-Äischdall-Gréngewald ».

Le changement a été arrêté le 14.11.2022 par arrêté ministériel.



Nouveau Règlement grand-ducal du site Natura 2000 «LU0001022 Grunewald»

En 2009, respectivement 2012, tous les sites Natura 2000 du Luxembourg ont été désignés sous forme de zones spéciales de conservation d'habitats (ZSC) ou sous formes de zones de protection spéciales d'oiseaux (ZPS) par divers règlements grand-ducaux. En 2016, le tribunal administratif a toutefois abrogé un de ces règlements grand-ducaux en raison d'une faute procédurale. Par conséquent, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a décidé d'adopter un règlement grand-ducal par site Natura 2000 et a profité d'adapter en même temps les limites des sites Natura 2000.

Dans une première phase, le règlement grand-ducal du 28 octobre 2022 de la zone spéciale de conservation (ZSC) Natura 2000 « LU0001022 Grunewald » a donc été publié. Ce règlement a plus particulièrement permis d'adapter les limites de la zone en vue de la construction du tram et de mettre à jour les habitats et espèces à protéger par diverses mesures de conservation.

PRÉSENTATION DES SITES NATURA 2000 DU COPIIL MAMER-ÄISCHDALL-GRÉNGEWALD



PRÉSENTATION DU SITE NATURA 2000 LU1044 BRAS MORT DE L'ALZETTE À CRUCHTEN

LU1044 Bras Mort de l'Alzette

Le petit site Natura 2000 « Bras Mort de l'Alzette » près de Cruchten se trouve au nord de la commune de Mersch et s'étend sur une surface totale de 20,9 ha. Il s'agit d'un ancien méandre de l'Alzette aquifère, formant un plan d'eau de profondeur variable. Le bras est toujours en communication avec les eaux de l'Alzette par l'intermédiaire de la nappe alluviale et présente par conséquent une biologie intéressante. Les berges du bras mort sont principalement colonisées par des saules, des aulnes, des peupliers et des jeunes épicéas. A part la surface du plan d'eau, le site est essentiellement couvert par des forêts feuillues et par des terres agricoles.



Foto: Ralf Hausmann



© B. Pauly

L'intérêt principal de ce site est la présence d'une végétation de types Magnopotamion et/ou Hydrocharition au niveau du plan d'eau (3150) formant une association biologique rare. Un autre habitat important du site est la hêtraie à Mélisque et Aspérule (9130).

A côté des habitats protégés, le Bras Mort est également protégé pour la présence d'espèces animales rares. En effet, le plan d'eau constitue un territoire important pour le Castor d'Europe. En plus, les berges du bras mort constituent un habitat idéal pour le Martin Pêcheur.

PROJETS OU RÉALISATIONS

RESTAURATION DE LA LANDE À CALLUNES "TELPESSHOLZ"

Le site "Telpeschholz"

Le site « Telpeschholz » se situe au Nord de la commune de Kehlen à l'intérieur de la zone Natura 2000 « LU0001018 Vallée de la Mamer et de l'Eich » et à l'intérieur de la zone protégée d'intérêt national « Telpeschholz ».

Actuellement, le site se caractérise par la présence d'une lande à callune présentant une végétation caractéristique de type *Calluna vulgaris*. Cet habitat rare au Luxembourg est fortement imbriqué avec une prairie maigre sur sol sableux adjacente. En effet, la lande à callune « Telpeschholz » représente la lande à callune la plus grande et la mieux développée au niveau national.



Le projet de restauration

La lande à callune au site « Telpeschholz » risque de détériorer à cause du vieillissement de la callune et de l'embroussaillage naturel. En effet, la plante *Calluna vulgaris* se lignifie après 30 à 40 ans et risque de disparaître par après. Un embroussaillage trop important empêche le développement des jeunes plants de la callune et par conséquent détruit l'habitat. Dans le projet de la restauration et de l'entretien de la lande à callune, un certain nombre de travaux ont été réalisés :

1. Un débroussaillage manuel de la végétation ligneuse spontanée (*Frangula alnus*, *Rubus fruti-cosus*, *Genista spec.*) dans la partie Nord de la parcelle (1.9 ha), tout en conservant les anciens chênes du site. Les travaux de débroussaillage ont été réalisés en dehors de la période de re-production et de nidification de l'avifaune, c'est-à-dire entre le 1er octobre et le 30 novembre 2022.

2. Un étrépage des 5-10 cm de terre superficielle sur quatre petites surfaces de 700 m² en total, permettant de rajeunir la callune.

3. Un décapage manuel des mousses sur une surface de 450 m² pour rétablir la lande à callune.

4. La restauration des cinq surfaces décapées et «étrépagées» par application de matériel de fauche en provenance des landes sèches à callune de la «Telpeschholz».

Le projet a été mis en œuvre par une entreprise mandatée par l'Administration de la Nature et des Forêts et supervisé par le préposé de la nature et des forêts du triage Kehlen.

Au niveau des plans stratégiques et plans de gestions, les travaux exécutés se situent dans le cadre du plan d'action « Landes à callunes » et contribueront au « Rétablissement de 15% des écosystèmes dégradés et leurs services » du PNPN2. En plus, les objectifs opérationnels 54 et 55 du plan de gestion Natura 2000 de la « Vallée de la Mamer et de l'Eich » ont été partiellement mis en œuvre.





© Olli Fritsch

AUTRES INFORMATIONS

Lancement de la campagne de communication Natura 2000

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable vient de lancer la nouvelle campagne de communication autour du réseau et des sites Natura 2000. L'objectif de la campagne est d'informer et de sensibiliser le grand public sur le réseau Natura 2000. L'engagement des comités de pilotage et des animateurs, ainsi que les avantages des zones de protection de l'environnement et les différentes espèces, leur vie quotidienne et leur bien-être se trouvent sont les points principaux de la communication.

Un nouveau site web intitulé www.natura2000.lu est publié. Au cours de l'année 2023, ce site sera régulièrement alimenté par de nouveaux articles sur les derniers projets ou des habitats et espèces protégés. En outre, 9 vidéos seront progressivement publiées. Elles seront diffusées sur le nouveau site et sur les réseaux sociaux. La première vidéo explique de manière animée le réseau Natura2000 et ses objectifs. De plus, les spécificités de chaque COPIL ainsi que des projets concrets seront mise en valeur par les animateurs dans les 8 vidéos restantes. Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'animateur gestionnaire du COPIL « MAG ».

Publication de la cartographie en milieu forestier (WBK) 2014-2020

L'Administration de la Nature et des Forêts vient de publier le cadastre des biotopes forestiers protégés sur le Geoportail du Luxembourg. Vous pouvez accéder à la couche via le Thème Environnement < Cadastre des Biotopes < Biotopes forestiers. Dès à présent, il est donc possible de visualiser tous les biotopes forestiers cartographiés lors des années 2014 à 2020.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la responsable du projet, Mme. Danièle Murat- daniele.murat@anf.etat.lu.



CONTACT:

Tél.: +352 247 - 56 672

email: benjamin.pauly@anf.etat.lu

www.emwelt.lu

Editeur responsable: COPIL Mamer-Aischdall-Grengewald | Mise en page:  Administration de la nature et des forêts